

LES ECHOS DE SAINT-MYON

Edition de Juillet 2019– N°24

Mot du Maire.



Madame, Monsieur,

En cette période de forte chaleur et de canicule, la solidarité prend totalement son sens « relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle »

Dans notre commune nous avons des personnes seules, âgées, handicapées et nous devons les regarder avec bienveillance. Nous avons encore la chance de vivre à la campagne et l'indifférence vis-à-vis de son voisin ne doit pas exister.

Je profite de ces quelques lignes pour féliciter tous les jeunes qui ont été brillamment reçu au baccalauréat et au BEPC.
Je vous souhaite toutes et à tous un bon été.

Jean Pierre Muselier

Etat Civil: janvier / juin 2019

Nous sommes heureux d'accueillir :

Elly KUCHCIK née le 23/02/2019
Romain GENDRE né le 30/04/2019

Nous regrettons le départ de :

Michel CONSTANTIN le 17/04/2019
Marcel POUZADOUX le 29/04/2019 ancien conseiller et adjoint de 1965 à 1995
Chantal MARCHEIX/DUCROS 30/04/2019

Tous nos vœux pour leur union:

Lucien WARIN et Sabrina DUCLOS le 16/02/2019
Stéphane GONCALVES et Lisiane FERNANDES le 15/06/2019
Jérémy AMIOT et Anne-Sophie ROUME le 22/06/2019

Recensement

Comme vous le savez tous un recensement de la population s'est déroulé du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants le recensement à lieu tous les 5 ans.

Ce recensement à pour objectifs :

- de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives,
- de décrire les caractéristiques de la population
- de décrire les conditions de logement
- de décrire les déplacements

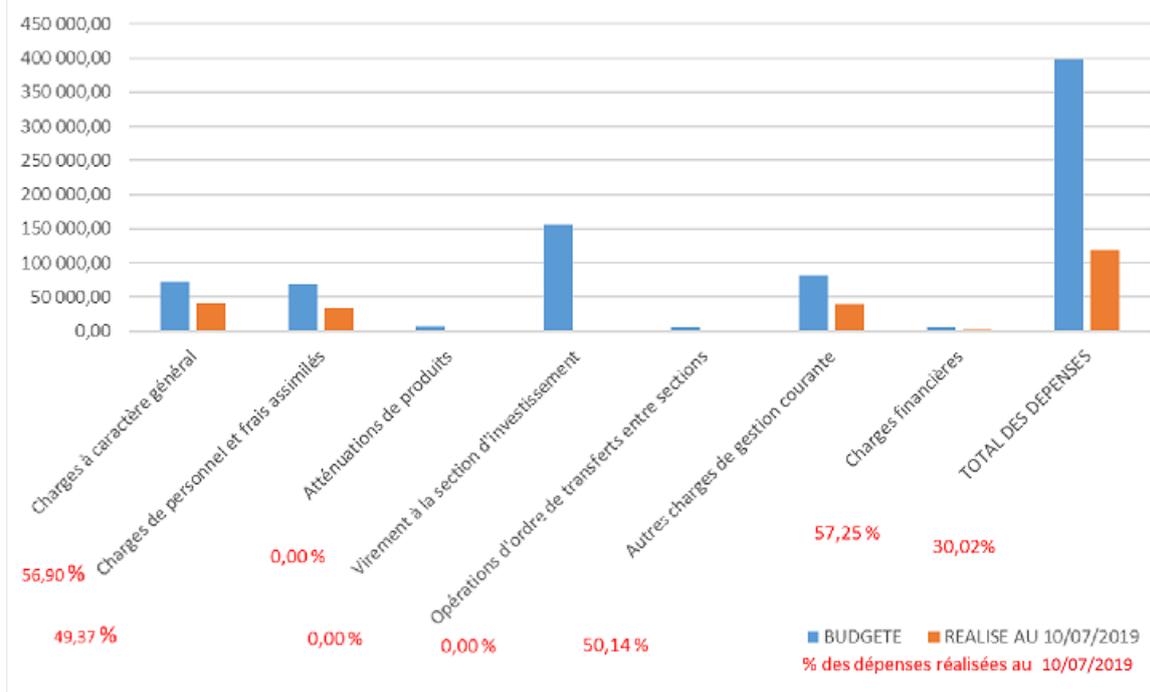
Ce recensement de la population est important pour les communes car il permet d'établir la contribution de l'Etat au budget des communes, de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation, de définir le nombre d'élus au conseil municipal.

Le recensement de 2019 fait apparaître une légère augmentation du nombre d'habitants et la barre des 514 habitants est franchie !!!

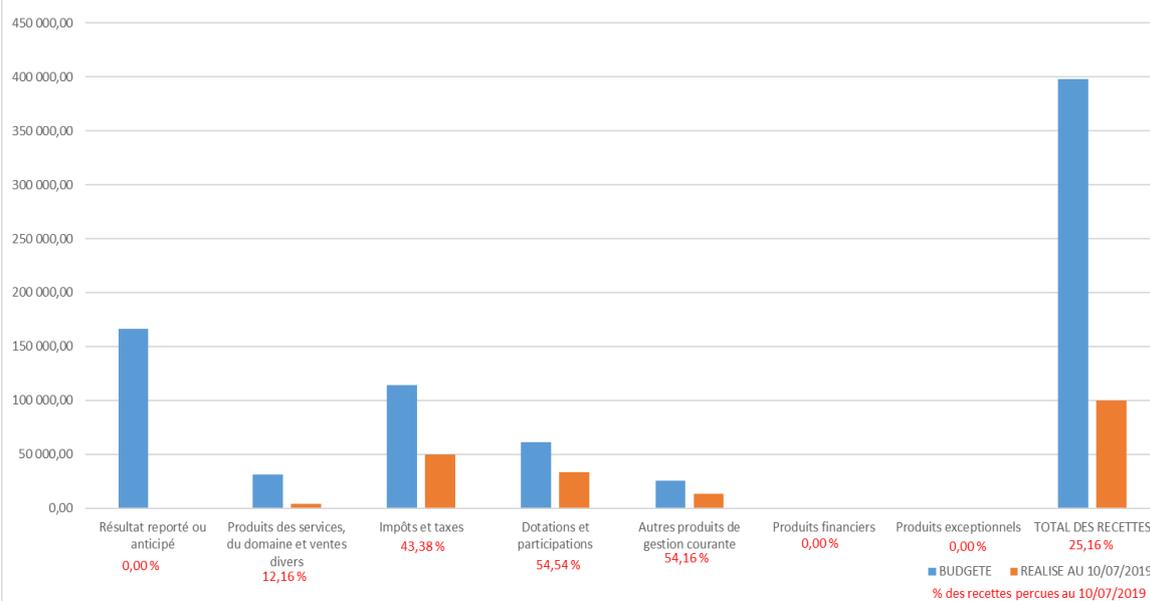
Ci-dessous, le lien, des résultats officiels au 01/01/2019 pour la commune de Saint Myon

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63379>

BUDGET FONCTIONNEMENT DEPENSES



BUDGET FONCTIONNEMENT RECETTES



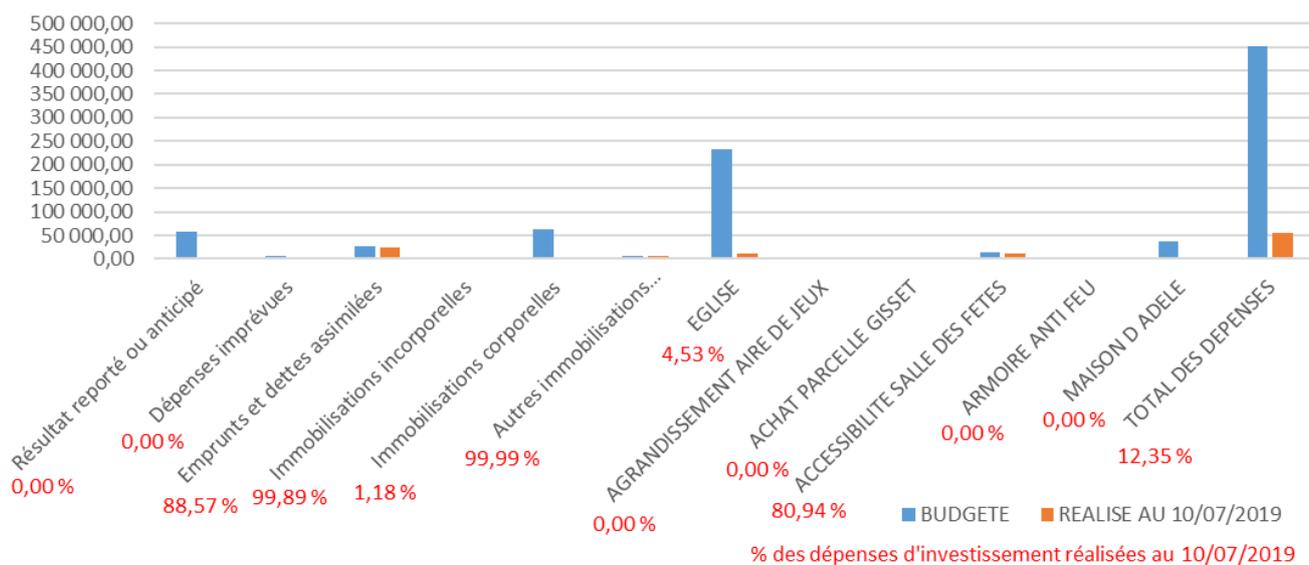
Dont Impôts et taxes

Taxes	2019			2018
	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux %	Produits attendus	Taux %
Taxe d'Habitation	491 300	7,14	35 079	7,14
Taxe Foncière Sur Bâti	299 400	12,52	37 485	12,52
Taxe Foncière sur Non Bâti	24 000	58,46	14 030	58,46
TOTAUX			86 594	

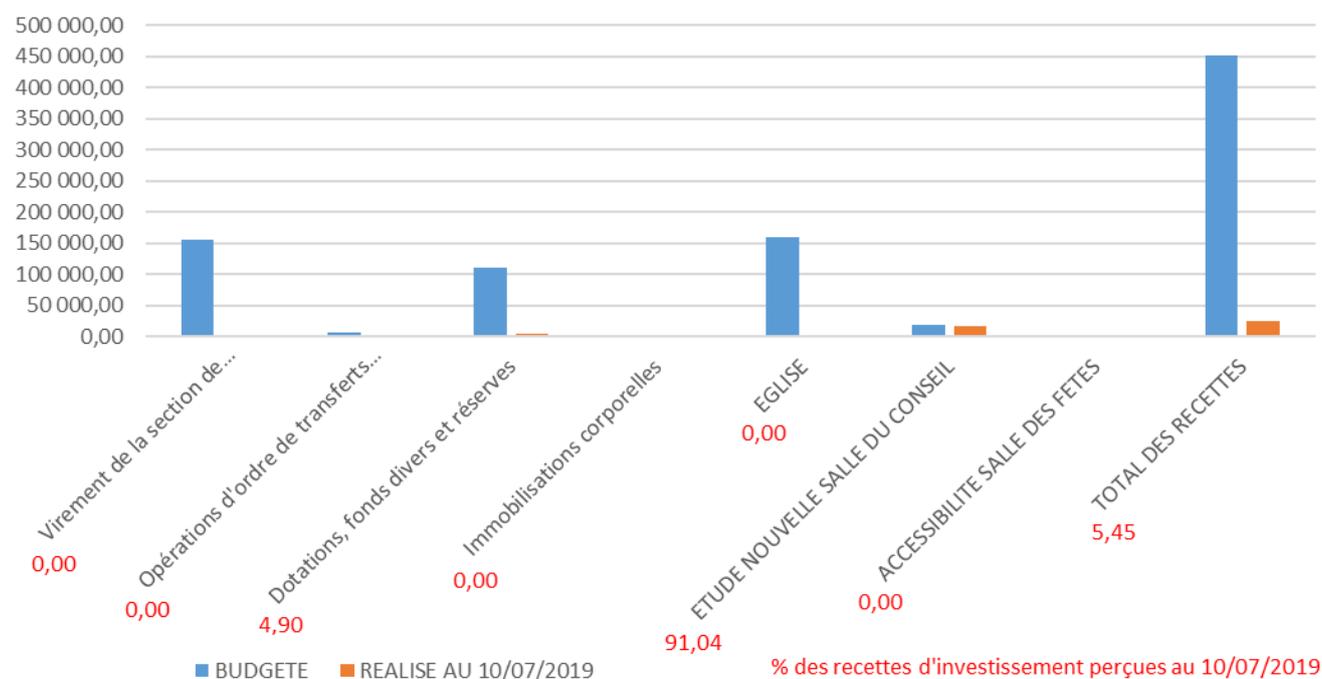
FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles budgétées :	236 126.00 €	Recettes réelles budgétées :	231 489.00 €
Virement à la section d'investissement :	156 072.33 €	Résultat reporté de 2018 :	166 316.33 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 607.00 €		
TOTAL DES DEPENSES BUDGETES :	397 805.33 €	TOTAL DES RECETTES BUDGETES	397 805.33 €

BUDGET INVESTISSEMENT DEPENSES



BUDGET INVESTISSEMENT RECETTES



INVESTISSEMENT

Dépenses réelles budgétées :	367 934.33 €	Recettes réelles budgétées :	272 336.88 €
Reste à réaliser de 2018 :	25 800.00 €	Recettes d'ordre :	161 679.33 €
Solde d'exécution négatif 2018 :	57 385.88 €	Reste à réaliser de 2018 :	17 104.00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETES :	451 120.21 €	TOTAL DES RECETTES BUDGETES :	451 120.21 €

Travaux réalisés

Les réseaux à Parret : les travaux de renforcement de la ligne électrique, le changement de transformateur, l'enfouissement des lignes électriques et des lignes téléphoniques, la pose de 7 lampadaires sont enfin réalisés sur Parret.

Une partie des travaux sont pris en charge par le SIEG.

Les frais de la commune pour l'enfouissement des réseaux France Télécom s'élèvent à 11160€

Pour l'achat des candélabres et l'enfouissement des lignes, la commune a réglé 15004€.

Des demandes sont en cours pour la pose des candélabres : rue Félix Le Faure et rue du Bouillaroux.

Rafraichissement au gîte : par l'entreprise Gouveia des travaux de peinture ont été réalisés dans la cage d'escalier pour accéder au gîte; dans la cuisine du gîte ainsi que dans la salle d'eau avec réfection aussi du revêtement du sol et dans l'escalier du gîte lui-même ; le coût des travaux s'élève à 4769,51 € (escalier 2083,20 € et gîte 2686,31 €)

Peinture à l'Auberge des Sources : tous les volets de l'Auberge et des deux logements ont été repeints par l'entreprise Moulin de Combronde ; le coût des travaux s'élève à 3096,00 €

Mises aux normes de la salle des fêtes et des abords :

- La rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, réalisée par l'entreprise Souares d'Aigueperse, pour un coût de 6573€.
- La porte d'entrée de la salle : mise aux normes de dimension, pour l'accès et pour l'évacuation, réalisée par Dompose d'Aigueperse, pour un montant de 3942€.
- L'éclairage extérieur signalant les abords lors de l'utilisation en nocturne, effectué par l'entreprise Clostre de Combronde, pour une facture de 2250€
- La signalétique des différentes pièces pour un coût de 261€
- Les derniers aménagements seront faits dans les prochains mois : pose de groom sur les portes de la cuisine, installation de barres dans les sanitaires pour personne en fauteuil.

Toutes ces opérations sont subventionnées par la D.E.T.R., à hauteur de 30%, pour un montant total de 18700€, la part restant à la charge de la commune est de 5610€.

Eglise



Depuis de nombreux mois nous évoquons les futurs travaux de rénovation de l'Eglise St Médulpe. A ce jour nous pouvons vous confirmer que nous avons reçu les accords des différents financeurs, à savoir , la DRAC, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Un appel d'offre a été lancé et cinq entreprises ont été retenues. Deux lots ont été infructueux, et une nouvelle consultation a été faite. Ce dossier est très compliqué compte tenu des enjeux financiers. Le Conseil Municipal reste très vigilant. Nous pensons que l'ouverture du chantier est prévue pour le mois d'octobre 2019.

RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT DEVANT la SALLE des FETES :



Les utilisateurs doivent éviter de stationner :

- sur la rampe d'accès qui doit rester libre pour les fauteuils roulants et les poussettes
- sur le gazon

Site de Saint Myon

Saint-Myon

Actualités Agenda Contacter la mairie



Rechercher

OK



Notre nouveau site est en ligne depuis le début du mois de juin 2019 et nous procédons à de constantes mises à jour afin de le faire évoluer et/ou de corriger son contenu.

<https://www.saint-myon.com/>

Il vous permet l'accès à de nombreuses informations sur la commune (compte rendu de conseil municipal, ...) mais aussi sur la communauté de commune, les démarches administratives et autres.

L'Ambroisie



<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/article/qu-est-ce-que-l-ambroisie>

Guide de gestion de l'Ambroisie à feuilles d'armoise :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambroisie-2.pdf

L'Ambroisie à feuilles d'armoise et l'Ambroisie trifide sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau). Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambroisie ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, *ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit* d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

Vous pouvez-le signaler en mairie

Le Service national universel (SNU)



<http://www.jeunes.gouv.fr/snu>

<https://www.education.gouv.fr/cid136561/le-service-national-universel-snu.html>

Le Service national universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3^{ème}, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement **une phase de cohésion**, de deux semaines, en hébergement collectif et hors de son département de résidence et **une mission d'intérêt général** auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une **période d'engagement** de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

Quatre objectifs:

Transmettre un socle républicain, **Renforcer** la cohésion nationale, **Développer** une culture de l'engagement et **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle.

Inscription : pref-candidature-snu@puy-de-dome.gouv.fr

Opération SOLAIRE63

Cela fait maintenant plus d'un an que le Conseil Départemental a mis en place l'opération SOLAIRE 63.

Cette dernière a connu un succès certain, puisque c'est une vingtaine de projets photovoltaïques qui ont vu le jour dans notre département. Et des centaines de Puydômois se sont connectés sur le site dédié.

Vous trouverez donc ci-dessous toutes les informations nécessaires à votre éventuel projet.

[Vos toits ont du potentiel !](#)

Savez-vous que si chaque Puydômois installait des panneaux photovoltaïques sur sa toiture, notre département produirait plus d'énergie qu'il n'en consomme!

Le Puy-de-Dôme bénéficie, en effet, d'un très bon taux d'ensoleillement. Installer des panneaux photovoltaïques permet de réaliser d'importantes économies sur sa facture d'électricité (20 à 45% en moyenne), de produire et de consommer sa propre électricité responsable, et donc de gagner en autonomie face aux fournisseurs d'électricité "classiques".

Partant de ce constat, le Conseil Départemental a mis en place un cadastre solaire intitulé Solaire 63. Ce projet s'inscrit dans la démarche de transition énergétique et écologique entreprise par le Département depuis plusieurs années.

Solaire 63 est une véritable cartographie des toitures du département, permettant à chaque Puydômois, en quelques clics, via une plateforme web, de connaître avec une grande précision le potentiel de production d'énergie solaire de son ou ses bâtiments.

Après avoir saisi votre adresse, vous pourrez voir si votre toiture peut accueillir des panneaux solaires et 3 solutions s'offrent alors à vous :

- vous pouvez vendre votre production d'électricité grâce à un contrat à un prix fixe établi sur 20 ans;
- vous pouvez consommer l'électricité que vous produisez;
- ou enfin vous pouvez produire de l'eau chaude avec vos panneaux solaires.

Cet outil, mis en place en collaboration avec la start-up In Sun We Trust, a pour objectif d'aider les Puydômois à s'approprier cette énergie gratuite et infinie pour limiter les émissions de carbone.

Solaire 63 n'est pas seulement un outil d'information et d'évaluation, il offre un accompagnement gratuit sur mesure pour construire un projet solaire adapté aux besoins de chacun.

De plus, en privilégiant des installateurs locaux, référencés et certifiés, In Sun We Trust assure la fiabilité des futures installations.

Alors rendez-vous sur :

<https://puy-de-dome.insunwetrust.solar>

pour découvrir tout le potentiel de votre toiture.

Solaire 63



adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils d'experts**
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

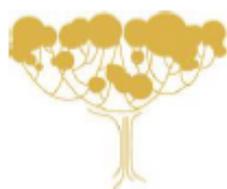
Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau **FAIRE**



CANICULE



LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION « CANICULE »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h
depuis un poste fixe

@MinSoliSante

Ministère des Solidarités
et de la Santé

Dès à présent, la préfecture du département relaye des conseils de comportement sur les réseaux sociaux. Par exemple, elle indique le numéro de la plateforme téléphonique d'information au public « Canicule Info Service », accessible dès le lundi 24 juin au 0800 06 66 66. En fonction des températures et des prévisions pour les prochains jours, le plan canicule pourra être activé.

Un registre des personnes vulnérables

Dans notre commune un registre des personnes fragiles est ouvert. Ainsi, suite à de précédents épisodes de canicule, le gouvernement a demandé aux communes d'établir un registre des personnes âgées et des personnes handicapées de leur commune, vivant à domicile. L'objectif est de pouvoir apporter des conseils et une assistance à ces personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs prolongées.

Le plan canicule comporte quatre niveaux d'alerte progressifs :

- Le niveau 1 "**veille saisonnière**" - la carte de vigilance **verte**
- Le niveau 2 "**avertissement chaleur**" - carte de vigilance **jaune**
- Le niveau 3 "**alerte canicule**" - carte de vigilance **orange**

Le niveau 4 "**mobilisation maximale**" - carte de vigilance **rouge**

Les recommandations en cas de vague de chaleur

Voici quelques conseils de prévention notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants...) :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- Evitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

SECHERESSE

Le comité de suivi de la situation hydrologique du Puy-de-Dôme réuni par la préfète du département mercredi 22 mai a décidé de maintenir le département en vigilance sécheresse.

Economiser l'eau, qu'il s'agisse des prélèvements dans les cours d'eau ou au robinet, reste la consigne à suivre dans le département du Puy-de-Dôme.

Le comité de suivi hydrologique chargé d'évaluer les ressources en eau a décidé mercredi 22 mai de reconduire l'arrêté préfectoral plaçant le département en situation de vigilance sécheresse.

Déficit de pluies

Depuis le début de l'année, le contexte climatique s'est traduit par un net déficit pluviométrique. Les niveaux des nappes sont relativement bas en raison d'un faible taux de recharge à l'automne et en début d'hiver. Les seuils de sécheresse ne sont pas pour autant franchis. À ce jour, le barrage de Naussac, qui permet de soutenir le débit de l'Allier, a quasiment atteint son taux de remplissage maximal. Mais la retenue de la Sep, qui permet de soutenir la Morge n'est qu'à 31 % de sa capacité.

Des cours d'eau sous surveillance

Les débits de l'Allier, la Sioule, de la Dore, de la Loire amont, de la Dordogne amont et de l'Alagnon permettent d'assurer l'ensemble des usages de l'eau, en équilibre avec les besoins du milieu aquatique. Pour autant, les débits mesurés en avril sont globalement inférieurs aux débits moyens mensuels. A cela s'ajoutent les prévisions de Météo-France qui prévoient des températures moyennes de 20° celsius sur les 15 jours à venir et des précipitations limitées.

Le [site Propluvia](#), du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation, recense les arrêtés de restriction d'eau sur l'ensemble du territoire, 8 départements sont placés en vigilance, c'est à dire au premier niveau de restrictions.

Les particuliers et professionnels sont informés et incités à faire des économies d'eau.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le comité de suivi hydrologique a décidé de maintenir l'arrêté préfectoral plaçant le département du Puy-de-Dôme en situation de vigilance. Il est indispensable que chaque concitoyen prenne toute disposition pour avoir une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics.

Le moustique tigre



Pour le reconnaître : de très petite taille, il est recouvert de rayures noires et blanches sur le corps et les pattes.

Le moustique tigre revient en force en 2019 et n'épargne pas le département du Puy-de-Dôme placé en vigilance rouge.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes rappelle que ce moustique est un potentiel vecteur de maladies graves, à savoir la dengue, le chikunguya ou le zika.

Comment reconnaître le moustique tigre :

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche
- C'est un moustique qui pique le jour
- Il se déplace au maximum d'une centaine de mètres (il est né près de chez vous !)

Comment éviter sa prolifération :

- Supprimer les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour
- Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide
- Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins
- Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin)
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols

Protégez-vous des piqûres :

- Portez des vêtements longs
- Utilisez des répulsifs cutanés

Si vous observez un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr

Pour les autres départements auvergnats, l'Allier et la Haute-Loire sont en vigilance orange et le Cantal en vigilance jaune.

Manifestations

Vœux du Maire

Comme chaque année, les habitants répondent favorablement à l'invitation de la mairie pour les vœux du maire.



Carnaval



De nombreux enfants déguisés ont fait un tour dans le village accompagnés par leurs parents eux-mêmes costumés. Un goûter a été offert par le comité des fêtes et des mamans ont confectionnées des crêpes qui ont eu un grand succès.

Noël des Enfants



C'est devant un nombreux public enthousiaste et admiratif que se sont produits les artistes du Cirque Familiale « Le cirque de Nice ».

Suivi de l'arrivée du Père Noël qui a distribué des sucreries et du traditionnel goûter offert par le comité des fêtes.

Téléthon

Le Club Loisir Ensemble a vendu des objets confectionnés au cours de l'année.

Le comité des fêtes a organisé une distribution de brioches, un repas et une représentation théâtrale ont permis de récolter une belle somme d'argent: 1460 €.



8 mai

Cette année la cérémonie du 8 mai a été suivie par quelques habitants et une partie du conseil municipal. Le cortège derrière la Banda de Combronde s'est rendu au monument aux Morts. La traditionnelle brioche a été offerte, par la municipalité, aux présents.

Festival Gabriel Montpied : Concert Françoise Hautfenne et son musicien

Les pieds de cochons

Au mois de mars, le moto club des CHAVADES a organisé les traditionnels « pieds de cochon cuits au le four banal de Parret ». Les participants étaient nombreux, ils ont savouré le repas et apprécié la bonne ambiance.

Fête de la noix

Fête de la noix devient une animation majeure du village.



Avant la fête, des habitués ont trié les noix. Espérons que l'année prochaine de nouvelles mains viendront les épauler.

Comme chaque année une participation massive des brocanteurs: En 10 ans son nombre est passé de 20 à 120 exposants, la vente de l'huile et des gâteaux est en augmentation permanente (rupture de stock). Le Club Country et l'exposition de vieux tracteur ont été très appréciés.



Le 14 juillet

Une centaine de personnes sont venues partager le repas du 14 juillet organisé par le comité des fêtes.



Les 24 heures du Myon



Cette année, pour ses 10 ans les 24H du Myon ont battu ses records d'affluence. Avec 33 équipes soit 175 pilotes et environ 1500 spectateurs sur le week-end, cette nouvelle édition a été un véritable succès.

Concerts gratuits le samedi soir et le dimanche à partir de 19h

Atelier jeune public, spectacle familial gratuit, escape game, jeux pour enfants...

Bar et restauration (produits locaux)

Marché de producteurs locaux le dimanche matin

Voici un petit retour sur les lauréats 2019.

Les lauréats 2019

Prix vitesse

1er Rocket Rider 751 tours / 2° Ride More 720 tours / 3° Un guidon dans la tête 692 tours

Prix vitesse Junior

1er Les Black Pearlines 523 tours (16° au classement général) / 2° Subaroule 487 tours (17° au classement général) / 3° Les Ferrari Kids 478 tours (18° au classement général)

Prix esthétique

1er Mario Bike 630 tours (7°) / 2° Les Bisounours 378 tours (24°) / 3° Vendée Myon 535 tours (15°)

Prix esthétique Junior

1er Nimbus 2009 197 tours (28°) / 2° Les ptits beaufs 231 tours (27°) / 3° les hantés de la vitesse 169 tours (30°)

Prix de l'équipe Sexy

1er Les Schtroumpfettes 383 tours (23°) / 2e Les Catwomans 156 tours (32°)

Prix du Fairplay

L'agence tout Myon 178 tours (29°)

Prix Roule quand même

Les 2 à l'heure 103 tours (33°)

Renseignements: Simon pour les 24 H du Myon

06 78 79 43 34



Le tir à l'arc



Du 2 au 4 août 2019, le club de tir à l'arc Artonne/St Myon, est désigné par la fédération Française pour organiser le championnat de France « tir en parcours » dans le parc du château royal de Randan. Accueil de 200 archers originaires de toute la France.

Madame, Monsieur,

A partir de septembre, les jours de collecte de vos bacs évoluent.

Pourquoi ce changement ?

Depuis 2 ans, grâce aux efforts de chacun, les usagers du SBA ont significativement baissé leur production de déchets. Les tournées de collecte vont être optimisées. Ce travail d'optimisation implique **un nouveau calendrier de collecte pour votre domicile à compter du 1^{er} septembre 2019**.

Vous trouverez donc ci-dessous votre nouveau calendrier de collecte pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

Quelques consignes :

- Sortez votre bac lorsqu'il est plein, la veille au soir de son jour de collecte.
- Les collectes qui ont lieu un jour férié sont toujours rattrapées le mercredi de la même semaine.
- Les ordures ménagères sont jetées en sac, les emballages recyclables sont jetés en vrac. Les emballages peuvent être compactés mais ne doivent pas être imbriqués entre eux.

Pour toute question concernant la collecte de vos bacs, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.sba63.fr ou à nous contacter au 04 73 647 444.

Sachant compter sur l'intérêt que vous portez à la protection de l'environnement et, plus particulièrement à la gestion des déchets, je vous remercie par avance de votre compréhension et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Le Président
Jean-Claude Molinier

CALENDRIER DES COLLECTES - SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Saint-Myon

Ordures Ménagères 		LUNDI	Emballages Recyclables 		1 JEUDI SUR 2		
septembre		octobre	novembre		décembre		
1 D		1 M	40	1 V Férié	1 D		
2 L		2 M		2 S	2 L		
3 M	36	3 J		3 D	3 M	49	
4 M		4 V		4 L	4 M		
5 J		5 S		5 M	45	5 J	
6 V		6 D		6 M	6 V		
7 S		7 L		7 J	7 S		
8 D		8 M	41	8 V	8 D		
9 L		9 M		9 S	9 L		
10 M	37	10 J		10 D	10 M	50	
11 M		11 V		11 L Férié	11 M		
12 J		12 S		12 M	46	12 J	
13 V		13 D		13 M		13 V	
14 S		14 L		14 J		14 S	
15 D		15 M	42	15 V		15 D	
16 L		16 M		16 S		16 L	
17 M	38	17 J		17 D		17 M	51
18 M		18 V		18 L		18 M	
19 J		19 S		19 M	47	19 J	
20 V		20 D		20 M		20 V	
21 S		21 L		21 J		21 S	
22 D		22 M	43	22 V		22 D	
23 L		23 M		23 S		23 L	
24 M	39	24 J		24 D		24 M	52
25 M		25 V		25 L		25 M Férié	
26 J		26 S		26 M	48	26 J	
27 V		27 D		27 M		27 V	
28 S		28 L		28 J		28 S	
29 D		29 M	44	29 V		29 D	
30 L		30 M		30 S		30 L	
		31 J				31 M	01



Je sors mon bac quand il est plein



...la veille au soir du jour de collecte



J'ai manqué le jour de collecte ? J'ai accès aux colonnes avec ma carte



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert

La collecte, dans les meilleures conditions



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé*



Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Mon bac doit être identifié et équipé d'une puce électronique



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je trie les recyclables en vrac dans le bac jaune et dans le P.A.V. jaune



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



J'apporte mes déchets volumineux et mes déchets dangereux en déchèterie



Je ne dépose pas de sacs à côté des bacs : c'est un dépôt sauvage



Avec ma carte, j'ai accès à tous les P.A.V. de ma commune et en déchèterie, quand je veux



Je ne dépose pas de sacs à côté des P.A.V. : c'est un dépôt sauvage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans le P.A.V.



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement



Je jette mes papiers et mes cartons en déchèterie ou dans les P.A.V. en centre ville. C'est gratuit !



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé